

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 25 novembre 2022 - 20h30

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire Marcel Bernard SIMBELIE – 1 ^{er} Adjoint Hubert LAMOTHE – 3 ^{ème} Adjoint Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Laurent GAY, Michaël LÉA et Sébastien MONTEIL | Membres en exercice : 11 Présents (Quorum) : 8 procuration : 3 votants : 11 |
| Absents excusés : Laurent JUBERTIE (procuration à N. DURANTON), Céline CERTES (procuration à Michaël LEA) Elodie BOULANGER (procuration à Isabelle SOL) | |
| Secrétaire de séance : Isabelle SOL | |

☛ **Procès-Verbal séance du 16/09/2022** : approuvé à l'unanimité

1) Décisions du Maire

- n°2022-01 : travaux toiture logements communaux et financement Conseil Départemental
- n°2022-02 : don société UNOFI décès ancien maire M. Roger SIMBÉLIE
- n°2022-03 : contrat maintenance logiciels comptabilité ODYSSEE pour 3 ans
- n°2022-04 : devis entreprise BROUILHET acceptés pour réparation sur cloches et contrat de maintenance

2) Reversement Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Midi Corrèzien

Nouvelle réglementation au 01/01/2022 : Pour toutes les communes disposant d'un document d'urbanisme qui ont donc instauré la Taxe d'Aménagement, la loi impose de reverser une partie à la Communauté de Communes. Les communes membres de la Communauté de Communes Midi Corrèzien ont convenu un taux minimum de 10 % tant que le PLUI n'est pas terminé. Chaque commune doit à présent délibérer pour fixer ce taux de partage. Chaque commune est libre de fixer son taux de Taxe d'Aménagement. Pour mémoire, à Ligneyrac, le conseil municipal a baissé son taux de 5 % à 1 % (minimum légal) par délibération du 23 octobre 2015.

2 délibérations sont nécessaires : 1 pour 2022 et 1 pour 2023 par chaque commune concernée.

Accord à l'unanimité du conseil pour le reversement de 10 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Midi Corrèzien.

La Communauté de Communes Midi Corrèzien délibèrera ensuite pour valider.

3) Convention Commune de Noailhac pour matériel et agent technique

Marcel Bernard SIMBELIE, Laurent JUBERTIE et Hubert LAMOTHE ont travaillé avec les élus de la commune de Noailhac pour mettre à jour le fonctionnement entre les 2 communes pour le matériel et l'agent en commun. Le matériel a été listé, l'usage du matériel et le fonctionnement de l'activité de l'agent établis. Une convention a été élaborée qui remplace tout document précédent. Une note à l'agent sur les règles d'utilisation du véhicule de service vient compléter ce dossier.

Accord à l'unanimité du conseil pour convention et entrée en vigueur au 01/01/2023.

4) Mise à jour RIFSEEP (régime indemnitaire agents)

Mise à jour de la délibération prise en 2017 instaurant ce nouveau régime indemnitaire, incluant le nouveau grade d'agent de maîtrise qui n'était pas prévu, en maintenant les mêmes critères et montants pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) + le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique a émis un avis favorable le 08/11/2022 sur le dossier et le projet de délibération présenté.

Accord à l'unanimité.

5) Création emploi temporaire agent recenseur (recensement INSEE 2023)

Il faut créer l'emploi pour pouvoir recruter l'agent recenseur qui doit entrer en fonction début janvier 2023.
Emploi non titulaire à temps non complet du 06/01 au 21/02 (recensement du 19/01 au 18/02/23).

Missions de l'agent avant le début du recensement :

- 8 h de formation
- Tournée de reconnaissance
- Mise sous pli des courriers et fiches recensement

Madame le Maire propose un forfait de 63 heures comme la fois précédente + forfait frais de transport de 200 €. Accord à l'unanimité.

Prochaine action à mener par la commune avant de débiter : saisir toutes les nouvelles adresses dans la base OMER de l'INSEE.

Madame le Maire propose qu'un élu qui a travaillé sur le programme adressage puisse accompagner l'agent recenseur pour la tournée de reconnaissance.

6) Renouvellement convention Département 19 pour plateforme dématérialisation Marchés Publics

Renouvellement d'adhésion pour 5 ans 2023-2027 à la plateforme de dématérialisation des procédures en matière de marchés publics proposée par le Conseil Départemental de la Corrèze.

Accord l'unanimité.

7) Frais de scolarité école de TURENNE année 2022-2023

4 enfants à TURENNE

1 enfant à MEYSSAC mais au primaire donc pas facturé.

Convention à signer avec la commune de Turenne pour l'année 2022-2023 : 3434 €

Accord à l'unanimité

8) Adhésion à l'association Sites & Cités Remarquables et point sur l'urbanisme

Contact avec cette association par J. LAVIALLE – de la Communauté de Communes, en appui de Ligneyrac pour la modification-révision de notre AVAP (Site Patrimonial Remarquable). Leur expertise et leur connaissance du sujet, avec plusieurs dossiers de modifications sur d'autres communes à leur actif, sont intéressantes pour la commune. Cotisation annuelle de 315 €. Convention à signer pour adhésion au 01/01/2023.

Accord à l'unanimité pour adhésion de la commune et autorisation au maire pour signer toute pièce afférente.

Point sur l'urbanisme :

- Rencontre ABF le 24/10/22 avec Nathalie DURANTON, Marcel Bernard SIMBELIE, + A. Simonet + O. Laporte + J. Lavialle pour la CCMC : point sur modification AVAP. En décembre 2021, un dossier avec les modifications souhaitées avait été transmis à l'ABF pour synthèse et transmission à la DRAC. Lors de la réunion du 24, ce dossier n'ayant pas été transmis comme il avait été prévu, un travail de reformulation et de présentation par grands thèmes a été demandé par l'ABF pour prochaine réunion prévue le 09/12/22.
- PLUI : réunions de travail avec les élus mais Ligneyrac est toujours bloqué par le règlement de son AVAP.
- Info Laurent GAY : projet d'installation de 600 ha en panneaux solaires au sol. En contradiction avec restrictions de l'utilisation du sol.

9) Point travaux et programmes en cours

- Tous les logements communaux sont de nouveau loués.
- Travaux réseaux eaux bourg (maison Jean) : travaux réalisés par l'entreprise MILLA en octobre avec l'aide de Laurent Jubertie
- Travaux toiture logements et gouttières église : à réaliser en fin d'année par l'entreprise VALEIX
- Sinistre parking : pas de nouveau depuis un certain temps. Inquiétude sur une éventuelle pollution des sols à cause de l'assainissement, endommagé par le sinistre. Une relance va être envoyée.

- Travaux Bellovic route de Soult : modification du tracé du réseau qui passera par le bourg et nouvelle tranchée de Soult vers la place Janvier. Nécessité de suivre ces travaux par rapport à la nature du sol dans ce secteur et incidence sur le réseau d'eau pluviale
- Point sur tableau de suivi des travaux :
 - o M. Alvitre doit intervenir au chemin rural de Peyrignac
 - o fin d'installation des panneaux adressage
 - o modification éclairage public du bourg : nécessité d'un arrêté du maire pour réduire l'amplitude horaire + modifier les ampoules
 - o point planning agent technique
 - o expertise du chêne ancienne école prévu début 2023
 - o 2 arbres penchent au-dessus de la Place janvier : Hubert LAMOTHE doit relancer le propriétaire
 - o pont au Moulin de Gramont : le propriétaire doit enlever les branchages
 - o chemin des Treilles : arrangé par cantonnier + élus
- Illuminations de Noël : point sur le circuit l'éclairage, suppression de la grande guirlande qui nécessite une nacelle. Réflexion nécessaire pour passer à un système solaire.
- Voirie : Devis en cours d'étude pour route de Soult + point à temps

10) Programme enfouissement réseaux RD 150^{E2} traversée du bourg

Assistance de Corrèze Ingénierie : réunion de coordination de tous les intervenants concernés le 18/11/22 à la mairie afin d'optimiser les travaux (ouverture de la tranchée pour eau potable, électricité, télécom...)

Programmation : études en 2023 (caméra pour réseaux d'eaux pluviales, études hydrauliques...), choix de l'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage pour travaux en 2024 et enfin travaux voirie départementale en 2025.

Mise en lumière de la nécessité de mettre à jour le schéma d'assainissement : contact avec le CPIE pour établir le cahier des charges, voir le soutien financier possible par l'Adour Garonne et lancer le programme

11) Acquisition parcelle AB 145 sous la Cure

En raison de sa proximité familiale, Pierre SINDOU s'est retiré des débats et n'a pas participé au vote.

Madame le Maire explique que l'affaissement du talus, en aval du parking de la salle polyvalente Patrick Cheyroux, ayant entraîné des déformations du talus en aval de la filière autonome d'assainissement (torsion de la micro station) de la salle polyvalente et des logements communaux, il sera probablement nécessaire de déplacer cette filière dans un terrain en contrebas. En outre, un aménagement de l'assainissement du bourg devra être également envisagé à terme. Ainsi, il est proposé au conseil que la commune acquiert aux conjoints VALEN-SINDOU la parcelle AB 145 sise « la vigne basse », d'une contenance de 2234 m² au prix de 1200 €. Accord à l'unanimité des votants soit 10 voix.

12) Demande d'inscription église Monument Historique

Une demande a été adressée au service de l'UDAP (ABF Corrèze) pour les travaux prévus sur les gouttières de l'église, qui concernent la partie classée et non classée.

Conseil de l'ABF : effectuer dans un 1^{er} temps les travaux de gouttières sur la partie nef (non classée) et demander l'extension de la protection au titre des Monuments Historiques à la totalité de l'édifice avant de programmer les travaux de rénovation de l'ensemble. Pour cela, un courrier du maire adressé au service MH de la DRAC est nécessaire.

13) Subvention associations et Commissions Communales :

- Accord à l'unanimité pour les subventions aux associations :
 - o Ligneyrac Loisirs & Découverte : subvention annuelle de 150 € et Arbre de Noël (13€/enfant)
 - o JMF Meyssac : subvention annuelle de 100 €

- Forêt-jardin : inauguration le 06/11 avec concours de dessin ; plantation d'un fruitier ; communication à venir pour présentation sur composteur avec formation SIRTOM aux administrés début janvier
- Route des signes lapidaires : réunion d'info le 30/10 avec peu de participants ; choix arrêté du webmaster ; photos églises réalisées ; rechercher info à ajouter sur illustrations sous l'oratoire
- Bulletin Municipal 2023 : point sur les infos-articles recensés et à prévoir. A finaliser pour le 05/01/2023 et distribution avec invitation aux vœux pour le 14-15/01/23
- Cadeau aux Aînés : livraison prévue 8-9/12 pour distribution avant Noël.

14) Rapport BELLOVIC sur qualité de l'eau (I. Sol)

Présentation par Isabelle SOL – déléguée titulaire au syndicat Bellovic – des chiffres clés du rapport 2021 sur la consommation, le prix et la qualité de l'eau potable. Ce document est consultable en mairie ou auprès du syndicat.

15) Point réunions extérieures

- Réunion SIRTOM (M. Simbèlie) : 14/10 comité syndical annuel. Rappel des objectifs du SIRTOM de réduire les déchets avant contrôle accru de l'accès aux déchèteries (badges ?). Info sur remplacement du DGA (départ en retraite) remplacé par H.Djaffar.
- Réunion FDEE19 (L. Gay) : 17/11/22 point sur les travaux sur le secteur. Ligneyrac : travaux de remplacement de fils nus, secteur entre Liat et Château de la Rue. Info sur éclairage led et installation de panneaux solaires sur bâtiments publics + incitations sur habitations pour rénovations énergétiques. Portail ENEDIS pour accès info consommation.

16) Informations et Questions diverses :

- Remerciement repas communal résidents du Foyer de Boulou les Roses
- Nomination Hubert LAMOTHE correspondant incendie-secours
- Poste secrétaire de mairie

Séance levée à 0h45.

Secrétaire de séance,

Isabelle SOL



Le Maire,



Nathalie DURANTON.